



Dispositions d'exécution pour le Championnat suisse par équipes de tir sur appui (CSE-C10A)

Projet pilote 2026-2027

Edition 2026/2027 - Page 1

Doc.-n° 2.50.22 f

La division Carabine 10/50m édicte les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour le Championnat suisse par équipes de tir sur appui Carabine 10m:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

1.1 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

2. Inscription, désinscription

2.1 Toute correspondance doit être adressée au chef de concours (CC) CSE-C10A:

Juon Ignaz, Les Prés d'Auvergne 133, 2536 Plagne E-mail: ignaz.juon@swissshooting.ch

2.2 L'inscription des équipes participant au CSE-C10A doit être effectuée au plus tard jusqu'au **30 septembre 2026**.

3. Droits de participation

3.1 Sociétés de tir

Toutes les sociétés de tir C10 des membres de la Fédération (MF) de la FST sont autorisées à participer avec un nombre illimité d'équipes.

3.2 Tireurs d'équipes

Le concours est soumis à l'obligation de licence. Tous les tireurs d'équipe doivent être titulaires d'une licence valide de tir à la carabine 10m (C10 sur appui) délivrée par leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie complète et correcte de leurs membres dans l'Admin SAHS/FST.

Durant une même saison (1er octobre 2026 - 31 mars 2027), le passage d'un tireur dans une équipe d'une autre société est interdit, même en cas de changement de domicile.

Un seul tireur ou une seule tireuse peut être remplacé(e) par tour dans la catégorie CSE-C10A.

3.3 Ressortissants étrangers

Les ressortissants étrangers peuvent participer à condition d'être titulaires d'une licence.

Les ressortissants étrangers titulaires d'un permis d'établissement (permis C) sont assimilés aux Suisses.

Une seule personne de nationalité étrangère peut être alignée au maximum par équipe et par tour principal.

Tous les noms, y compris les numéros de licence des ressortissants étrangers susceptibles d'être alignés, doivent être communiqués au CC du CSE-C10A avant le début de la saison, au plus tard jusqu'au 22 octobre 2026.

3.4 Membres multiples

Les membres multiples sont autorisés à participer en tant que membres actifs B à condition que leur société d'origine ne participe pas au CSE-C10A.

4. Mutations de chefs d'équipe, commandes de matériel

4.1 Mutations

Les mutations concernant les chefs d'équipe doivent être communiquées au CC au fur et à mesure, mais au plus tard le 30 septembre 2026.

4.2 Inscriptions et commandes de matériel

Les inscriptions et les commandes de matériel doivent être envoyées au CC par e-mail jusqu'au 30 septembre 2026.

Cibles électroniques

Des autocollants de contrôle sont fournis pour les cibles électroniques (Sius et Polytronic). Ils sont numérotés consécutivement et doivent être utilisés dans l'ordre des numéros pour chaque tireur.

Les autocollants de contrôle doivent être apposés sur la bande de manière à ce que les premiers coups de la compétition soient clairement imprimés sur l'autocollant.

Il convient de sélectionner le programme prévu pour la discipline et le type d'arme.

Les bandes d'impression des résultats doivent porter le nom du tireur.

Cibles Meyton

Le logiciel «Standblattlösung» (MemAss, Match-Keys, etc.) n'est plus nécessaire; ainsi, n'importe quel logiciel de la société Meyton peut être utilisé dans les stands.

L'impression des résultats de tous les participants doit contenir les informations suivantes (imprimées par le système, par exemple dans le cadre du programme annuel, ou complétées manuellement):

- Nom, prénom, année de naissance, n° de licence
- Nom de la société de tir selon l'Admin FST- (n° de la société de tir)
- Nom du concours
- Résultat
- Date, heure de tir

5. Composition de l'équipe

Une équipe se compose comme suit:

- Catégorie (seniors et plus, juniors U15 ans et plus jeunes) six tireurs

Au cours de la saison 2026/27, il est possible de participer à chaque tour dans les deux catégories (CSE-C10 et CSE-C10A)

6. Programme de tir, mode de déroulement

6.1 Programme de tir

Chaque tireur tire 20 coups par tour sur la cible 10 (**évaluation au dixième**).

Si le nombre de coups tirés sur les quatre cibles en carton ou sur la bande d'impression électronique des résultats dépasse 20, le nombre correspondant de meilleurs résultats est supprimé.

6.2 Mode de déroulement / Projet pilote 2026/2027

Au cours de la saison 2026/2027, le **CSE-C10A** se déroulera comme suit:

- sept tours seront tirés à l'instar du CSE-C10
- un classement sera établi à l'issue du concours sur la base du total des points marqués
- il n'y aura pas de finale
- le classement sera utilisé pour la saison suivante afin de déterminer la répartition dans le système de ligues (à l'instar du CSE-C10).

6.3 Stand de tir

Tous les tours principaux et de qualification doivent se dérouler dans un stand de tir situé en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.

6.4 Positions

Debout sur appui; le tir assis avec appui est autorisé à partir de 70 ans (SV).

6.5 Dates de tir du CSE sur appui

Les sept tours principaux peuvent être disputés à partir du 23 octobre 2026, les dates de tir étant libres jusqu'à la date limite de communication respective des résultats.

Epreuve (tours)	Dates de tir				Transmission Excel jusqu'à 20h00	Envoi postal par courrier A
1er tour	du	23.10.26	au	01.11.26	01.11.26	02.11.26
2e tour	du	23.10.26	au	15.11.26	15.11.26	16.11.26
3e tour	du	23.10.26	au	29.11.26	29.11.26	30.11.26
4e tour	du	23.10.26	au	13.12.26	13.12.26	14.12.26
5e tour	du	23.10.26	au	10.01.27	10.01.27	11.01.27
6e tour	du	23.10.26	au	17.01.27	17.01.27	18.01.27
7e tour	du	23.10.26	au	24.01.27	24.01.27	25.01.27

6.6 Evaluation

L'évaluation et le contrôle des documents remis sont effectués exclusivement par le CC du CSE-C10A. Il est interdit tant aux tireurs qu'aux contrôleurs d'évaluer les trous d'impact à l'aide d'un

calibre de trous d'impact, de les modifier à l'aide d'autres objets, ou d'utiliser des lecteurs de cibles.

Le CC peut autoriser une éventuelle évaluation à domicile sur demande écrite des sociétés. A cet effet, il convient d'indiquer le type de machine et la date du dernier contrôle, et de joindre des copies des justificatifs délivrés par l'organisme de contrôle.

6.7 Dysfonctionnement des cibles électroniques

En cas de mesure erronée ou de défaillance d'une cible électronique sur votre propre stand, tous les éléments de preuve doivent être transmis au CC conformément au «Mémento de la FST».

6.8 Classements

Les classements sont publiés après chaque tour sur le site web de la FST sur: [«www.swissshooting.ch»](http://www.swissshooting.ch).

7. Frais de participation

Pour le CSE-C10A, les frais de participation par équipe s'élèvent à: 110.00 frs.

Un bulletin de versement (BV) muni d'un code QR est joint à la feuille d'inscription électronique (liste Excel) pour chaque équipe inscrite. **Seul ce BV muni d'un code QR doit être utilisé.**

Le virement doit être effectué par la société de tir au plus tard le **27 novembre 2026**. Les paiements reçus après cette date entraîneront une déduction de 150 points par tour à compter du troisième tour pour les sociétés concernées et ce, jusqu'au paiement intégral.

7.1 Récompenses

Les 12 premières équipes recevront des cartes-couronne d'une valeur de 6 x 10.00 frs.

8. Renvoi et évaluation

Adresse de retour:

Juon Ignaz, Les Prés d'Auvergne 133, 2536 Plagne

E-mail: ignaz.juon@swissshooting.ch

Renvoi par courrier postal

Les cibles en carton doivent être envoyées par la poste au CC. Les lettres et les colis doivent être remis à la poste au plus tard à la date mentionnée au point 6.5 (envoi en courrier A). La date du cachet postal fait foi.

Renvoi par e-mail

Toutes les équipes doivent envoyer par e-mail une copie numérisée ou une photo de toutes les feuilles de stand et des bandes d'impression des résultats jusqu'aux dates limites de renvoi, en les intitulant comme suit:

- **Numéro d'équipe_Nom de l'équipe_Tour**

Veuillez veiller à la qualité du scan ou de la photo, ainsi qu'à la désignation correcte de l'intitulé. Les feuilles de stand originales et les bandes d'impression originales des résultats doivent être conservées jusqu'après la finale et mises à la disposition du CC sur demande.

Les paquets/lettres postés trop tardivement ne seront pas pris en compte dans l'évaluation et l'équipe en question se verra créditée ultérieurement d'un résultat «zéro» malgré une éventuelle communication des résultats à temps par voie électronique.

Copies

Les passes imprimées a posteriori ou réimprimés sous forme de **copie** (indiqués par la lettre «K» sur la bande d'impression des résultats) ne seront pas acceptés. **Ces résultats sont considérés comme «nuls».**

En cas de problèmes d'impression, le tireur doit terminer le programme de concours, puis réaliser une copie imprimée et la joindre à la bande d'impression des résultats d'origine. Si cette dernière n'a pas encore été imprimée, le programme de concours doit être de nouveau tiré. Une notification correspondante doit être envoyée au CC par e-mail. Si cette procédure n'est pas respectée, le résultat sera considéré comme «nul».

La feuille d'équipe électronique (liste Excel) doit être transmise au fur et à mesure et avant l'envoi postal.

Seules les copies corrigées des feuilles de stand par équipe des cibles à bandes seront renvoyées par le CC du CSE-C10A à l'issue du concours. Les feuilles de stand par équipe accompagnées de bandes d'impression électroniques des résultats ne seront renvoyées que sur demande expresse.

9. Réclamations

Les réclamations doivent être déposées par écrit et par courrier recommandé auprès du CSE-C10A (avec copie à la responsable de division C10/50) au plus tard cinq jours après la publication des résultats sur le site web de la FST. La date du cachet de la poste fait foi.

Les frais de 50 francs doivent être versés sur le compte IBAN: CH71 0900 0000 1606 3067 4, Fédération sportive suisse de tir, Secrétariat, 6006 Lucerne.

Une copie du justificatif de paiement doit être jointe à la lettre de contestation.

10. Finale du CSE-C10A 2027

Aucune finale n'aura lieu à la fin de la 1ère saison de tir.

11. Dispositions finales

Les présentes dispositions d'application ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 6 juillet 2026 et entrent en vigueur avec effet immédiat.

Fédération sportive suisse de tir

Caroline Weber-Widmer	Juon Ignaz
Responsable de division	Chef de concours
Carabine 10/50m	CSE-C10A